

**SIESS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

**DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 16 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de Sazeret sous la présidence de Madame Laëtitia SOUILLAT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

**Etaient présents ou représentés :** Mesdames et Messieurs

SIDERE Jérémy (CHAPPES), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), Anne SAINT-JULIEN (MONTMARAULT), PRENEY Martine (MONTMARAULT), COLLIN Solène (MONTMARAULT), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), DESCHAUME Brigitte (MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), SANVOISIN Sylvie (SAZERET), CHOMONT-BENY Christelle (TARGET), DAFIT Lionel (VERNUSSE), VALERY Maxime (VOUSSAC).

**Absents excusés :** GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER), MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), NEDELEC Aline (BLOMARD), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), GOUNON Mickaël (CHAVENON), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT), LETORT Céline (SAZERET), RUGE Delphine (TARGET), CROCHET-BAUDOUX Christine (VERNUSSE), GORBINET Stéphane (VOUSSAC).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine MATHURIN a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- **Décision modificative : amortissements**
- **Décision modificative : remboursement du filet de sécurité inflation**
- **Augmentation tarifaire du ticket de cantine au 01/01/2024**
- **Questions diverses**

**SIESS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

**2023-012 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative : Amortissements**

La Vice-Présidente rappelle que les containers achetés en 2021 sont amortissables et les écritures d'amortissement ont été omises lors du vote du budget. Par conséquent il convient de voter une décision modificative.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 19 voix pour approuve la décision modificative n°1 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		10222 (10) : FCTVA	-282,10
		28188 (040) : Autres	282,10
			<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-282,10		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	282,10		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

**2023-013 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative : remboursement du filet de sécurité inflation**

La Vice-Présidente informe les membres que le Syndicat doit procéder au remboursement du filet de sécurité inflation perçue en 2022. En effet, un acompte avait été demandé par la présidente, Mme LETORT Céline.

Elle rappelle l'origine de la demande : « L'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a créé un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État au profit des communes et de leurs groupements les plus impactées en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022. Le montant de ce prélèvement sur recettes est évalué au niveau national, par la LFR pour 2022, à 430 M€ (montant évaluatif). »

Le S.I. DU CEG DE MONTMARAULT avait été identifié comme potentiellement éligible à ce dispositif et le montant estimé de cette dotation était de 2 368 euros, la dotation définitive étant calculée sur comptes 2022 clos.

À ce titre, nous avons bénéficié en décembre 2022 d'un acompte à hauteur de 50% de la dotation finale estimée, soit 1184 euros.

L'analyse de l'éligibilité de chaque collectivité à ce filet de sécurité 2022, et le cas échéant le calcul de la dotation, ont été réalisés sur comptes clos 2022.

**SIESS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

L'arrêté ministériel de dotation définitive est paru au JO le 15/10/2023.

Or il s'avère que le S.I. DU CEG DE MONTMARAULT n'est plus éligible et que cet acompte doit être restitué à l'État au mois de novembre 2023.

En l'absence de crédit au compte 6588, il convient de voter une décision modificative.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 19 voix pour approuve la décision modificative n°2 suivante :

<b>Dépenses</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
65888 (65) Autres	1 184,00
6156 (011) : maintenance	- 1 184.00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>

**2023-014 : 7.10 Divers : Augmentation tarifaire du ticket de cantine au 01/01/2024**

La Vice-Présidente expose à l'assemblée que la valeur du ticket de cantine augmentera au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tarif fixé par le Conseil Départemental par délibération N° CD-octobre 2023-24-150 en date du 03 octobre 2023, en charge de la restauration scolaire.

Tarif année 2023

**TARIF T3 - Elèves..... 3.28 €**

Tarif année 2024

**TARIF T3 - Elèves..... 3.50 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 6 abstentions accepte cette augmentation.

**QUESTIONS DIVERSES**

Dissolution

La Vice -Présidente explique à l'assemblée l'avancée du projet de dissolution du SIESS.

Pour que la dissolution puisse se faire, il faut que les compétences entretien et réparation du bassin, gestion de la cantine et gestion du personnel soient transférées au SRPIC.

Pour ce faire, c'est au SRPIC de demander les compétences par modifications statutaires. Une fois les compétences intégrées dans les statuts du SRPIC, le SIESS pourra les transférer.

Pour modifier les statuts, ils doivent être votés et délibérés en séance plénière SRPIC, puis être approuvés et délibérés dans les conseils municipaux des communes membres, puis validés par la préfecture.

**SIESS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

Les compétences à mettre dans les statuts :

- l'entretien et les réparations du bassin d'initiation à la natation,
- la gestion de la cantine scolaire,
- la gestion du personnel

Poste de secrétaire

Une offre de poste de secrétaire comptable a été ouverte par le SRPIC. A ce jour, le poste est toujours vacant.

Une fois la secrétaire en place, le SIESS signera une convention de mise à disposition pour que la secrétaire s'occupe des deux syndicats.

Paiement de la cantine par les familles

Suite à la volonté de passer le paiement de la cantine à la facturation, il n'y avait pas eu d'achat de tickets de cantine en 2023. De plus ce projet avait été évoqué aux familles, qui avaient arrêté d'acheter des tickets.

Or suite à la demande de démission de la présidente, le projet n'a pas avancé et ce flou qui s'est installé fait que beaucoup de familles ont beaucoup de retard dans le paiement de la cantine pour septembre, octobre et novembre.

De ce fait, une commande de tickets de cantine va être faite, puis une réunion explicative sera organisée à l'attention des familles avec vente des tickets de cantine afin de régulariser chaque situation.

Code trésorerie

Solène Collin, membre du SRPIC, nous met en garde quant à l'expiration du code de trésorerie.

Mme SOUILLAT se renseigne sur ce point.

Fait et délibéré le vingt-sept novembre deux mil vingt-trois et ont signé avec nous les membres présents.

**Délibérations :**

**2023-012 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative : Amortissements**

**2023-013 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative : remboursement du filet de sécurité inflation**

**2023-014 : 7.10 Divers : Augmentation tarifaire du ticket de cantine au 01/01/2024**

**La Vice-Présidente,**

**Laëtitia SOUILLAT**

**La Secrétaire,**

**Sandrine MATHURIN**